



www.unac.asso.fr

# A TOUS PNC HOP!



# #136

8 juillet 2017 

## COMPARATIF EMBRAER

### LES AVANCÉES :

SMMG REVALORISE à 64 H

1/2 AJR : 2,5 UHV

Heures de nuit payées en plus du SMMG

Tranche Horaire repas 12h-13h30 19h-20H30

Prise en charge des frais de péage à LYS 73€

Montée terrain bases Province à 15 €

Indemnités chaussures : 2x100€(1 / saison)

2 levers tôt consécutifs en programmation, un 3<sup>ème</sup> en reprogrammation limité à 2 étapes  
Une fois 3 levers tôt consécutifs maximum tous les 2 mois (maximum 6 fois par an)

5/3 possible qu'en reprogrammation et limité à 1 tous les 2 mois soit 6 max/an

12 OFF/mois

Modification du Temps de service :  
24H/ 1H et 48H/ 2H

Règle déclenchement du JD : 18H

Chambre en lever tôt (décollage avant 08h30)

Chambre arrivée tardive sur PARIS et LYS

Création d'un Compte Epargne Temps

2<sup>ème</sup> JBP

### LES MOINS :

Maladie :  
2 UHV sur jours ON  
0 UHV sur jours OFF

Carte pressing de 25 € obligatoire

Prime faisant fonction 15 euros/heure heures complémentaires

Réserves :  
- Augmentation du nombre de réserves à préavis long (ex JD) à 3 max/mois  
- Création des réserves à préavis court (différentes de CDG).  
1 bloc de 4 jours week-end par semestre (2 par an) Réserve à préavis court à l'hôtel ou à la maison (au choix du PNC)  
- 5 réserves maximum par mois (JD inclus) en programmation, 6 en réalisation  
- 2 JD sur un week-end maximum par mois

Accolement de 2 OFF avant les CP (ou après sur demande du PNC) garantis à partir de 3 CP uniquement

Modification de date d'attribution des congés

Congés enfant malade 3 portés à 5 au lieu de 4 portés à 6

Temps partiel : suppression de la règle de priorité suivant un refus

Promotion C/C :  
C/C Temporaires  
50% à l'ancienneté, 50% au choix

## ISO :

AJR = 4 UHV

Paielement MEP 0,25

Montées terrain PARIS

Règle des week-ends

Prime d'incitation : 150 €

5 OFF/mois

Période garantie été entre le 15 juin et le 15 septembre

Le Temps Alterné en CDI reste en CDI pour les PNC l'ayant déjà obtenu.

## DES ÉVOLUTIONS :

Mise en place d'heures complémentaires

Réduction d'un jour du nombre de jour OFF mensuel possible 2 fois/an



→ 06 83 38 56 80  
marine@unachop.com



→ 06 82 01 23 04  
rodolphe@unachop.com



→ 06 20 86 34 27  
cedric@unachop.com



**Adhérez en ligne !**

<http://www.unac.asso.fr/informations-adherent/>

